Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 35 (1890)

Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVº Année.

Nº 6.

Jain 1890

Le service en campagne au point de vue des « ordres de bataille. » ⁴ (Suite et fin.)

Nous croyons devoir rappeler ici une seconde fois qu'à la guerre, les mouvements stratégiques et tactiques présentent fort peu de difficultés en ce qui concerne les combinaisons géométriques des évolutions; par contre il est toujours très difficile de savoir d'avance jusqu'à quel point, jusqu'à quel degré notre armée pourra résister aux effets destructeurs du temps, des distances et des combats.

A ce que nous venons de dire, nous ajouterons qu'il est encore bien plus difficile de savoir jusqu'à quel point l'armée ennemie résistera aux effets du temps, des distances et du choc de notre armée, et de connaître les intentions, la position ou les marches de l'ennemi.

Néanmoins aucune opération de guerre n'a chance de réussite si l'officier-commandant n'a à sa disposition, pour ses calculs, des données sur l'état de l'armée ennemie, au point de vue moral et matériel.

Ces informations ne doivent pas être au-dessous d'un certain « minimum », soit sous le rapport de la quantité, soit sous celui de la qualité. L'officier-commandant risquerait sans cela de donner des ordres sans connaître suffisamment la situation de l'ennemi.

De fausses informations sur l'ennemi peuvent avoir des conséquences très nuisibles.

On ne peut jamais espérer avoir des informations absolument complètes et justes. Un grand nombre de renseignements seront nécessairement faux; d'autres seront sans aucune valeur, insignifiants; un petit nombre seulement seront conformes à la vérité.

L'ordre de bataille de l'armée ennemie a pour but de fournir

[·] Conférence donnée à la sous-section de Lausanne de la Société fédérale des Officiers par M. le colonel Colombi, instructeur de 1re classe. Pour la parfaite intelligence de cette intéressante conférence, on doit noter que la locution « ordre de bataille » y est employée dans son sens conventionnel allemand, soit, en langage officiel, Armee-Eintheilung, dont la traduction française est Répartition de l'armée et non ordre de bataille qui signifie aujourd'hui tout autre chose.

Réd.